



## REGLEMENT INTERIEUR ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 (à nous retourner, signé)

### HORAIRES :

#### **Petite Section de Maternelle :**

De 8 h 30 à 11 h 30 : lundi, mardi, jeudi et vendredi (mi-temps)

De 8 h 30 à 16 h 30 : lundi, mardi, jeudi, vendredi (plein temps)

De 9 h 00 à 11 h 30 : le mercredi

#### **Moyenne Section de Maternelle :**

De 8 h 30 à 16 h 30 : lundi, mardi, jeudi, vendredi (plein-temps)

De 9 h 00 à 11 h 30 : le mercredi

- Ouverture de la porte de l'école de 8h30 à 9h15 (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- le mercredi de 9h00 à 9h15

La porte est **impérativement fermée à clé à 9 h 15**.

Il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant dans sa salle de classe.

Pour des raisons de haute sécurité et pour le respect de tous, nous vous demandons de respecter l'heure de fermeture de la porte, **soit 9h15**.

### SECURITE :

En dehors des horaires indiqués, la grille est fermée à clé.

Nous demandons aux personnes se présentant à l'école, en dehors des heures normales, de sonner et de s'annoncer à l'interphone.

La porte de la grille est la seule porte que les parents sont autorisés à emprunter.

Pour pénétrer dans l'enceinte de l'école en dehors des heures d'ouverture de portes, toute personne doit prendre rendez-vous au préalable.

La cour de l'établissement est sous vidéo surveillance

Des exercices de confinement et d'évacuation Incendie ont lieu durant l'année scolaire.

**VACANCES SCOLAIRES :** voir tableau ci-joint.

**ABSENCES :** en cas d'absence de l'enfant (maladie ou autre...) il est demandé de prévenir l'école (par message téléphonique ou mail)

Pour toute maladie contagieuse, **un certificat médical est demandé confirmant le retour autorisé de l'enfant à l'école.**

### TELEPHONE : URGENCES

Afin de pouvoir vous joindre à tout moment pendant que votre enfant est à l'école, il est **impératif** de laisser « **ouverts** » les téléphones dont vous nous indiquez les numéros sur la fiche de renseignements.

**Si votre numéro de téléphone change pendant l'année scolaire, merci de nous en avvertir de suite.**

### PERSONNE EN CHARGE DE L'ENFANT :

Le responsable légal ou toute personne désignée, doit accompagner l'enfant dans sa salle de classe et le confier à l'enseignante. De part son jeune âge, aucun enfant est autorisé à arriver seul à l'école.

A la sortie d'école, l'enfant quitte la cour d'école, à la main de l'adulte responsable. La personne venant récupérer l'enfant doit être majeure (+18 ans).

Nous ne remettons votre enfant qu'aux personnes ayant été inscrites sur la fiche de renseignements.

Le cas échéant, merci d'indiquer, le jour même, à la maîtresse de votre enfant ou à la Direction, le nom de la personne habilitée à prendre l'enfant.

Au cas, où nous ne connaissons pas la personne chargée de prendre votre enfant, nous vous demandons de nous prévenir le jour même, en nous indiquant son nom.

**Une pièce d'identité** lui est demandée à l'entrée de la classe.

Toute consigne concernant un changement d'habitude de l'enfant doit être signalée à la Maitresse ou à la direction par les parents uniquement.

### MALADIE ET HYGIENE :

Pour le bien-être de votre enfant et par mesure d'hygiène pour les autres enfants, nous n'acceptons pas d'enfants malades à l'école.

Si la fièvre est supérieure à 38°, nous vous téléphonons, car nous estimons que votre enfant doit être sous contrôle médical.

### VACCINS :

Votre enfant doit obligatoirement être vacciné pour pouvoir être admis en collectivité. Une copie de ses vaccins figurera dans le dossier scolaire de l'enfant. Enfants nés avant 2018 : diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP).

### TRAITEMENTS MEDICAUX :

Nous ne sommes pas habilités à administrer des médicaments. Toutefois, et seulement en cas d'exception, nous acceptons d'administrer un médicament, **accompagné d'une ordonnance récente au nom de l'enfant**, indiquant les doses prescrites écrites lisiblement.

Nous n'effectuons pas de visite médicale au sein de l'école, mais nous demandons que l'enfant soit suivi régulièrement par son pédiatre.

### MALADIE OU ACCIDENT :

Si votre enfant est malade ou accidenté à l'école, vous serez contactés de suite.

En cas d'accident grave survenu à un enfant, la directrice de l'école ou l'enseignant en charge de votre enfant, à ce moment-là, prend la responsabilité de le faire évacuer sur l'hôpital le plus proche par le SAMU, les SAPEURS POMPIERS ou POLICE SECOURS. (voir autorisation parentale)

Vous serez avertis le plus rapidement possible.

### FETES :

Les enfants adorent fêter leur anniversaire avec leurs camarades. Nous acceptons, **avec plaisir une bouteille de jus de fruits que les enfants partageront, mais pas de gâteaux (allergie).**

### ALLERGIES :

Pour éviter toute forme d'allergie, nous n'autorisons pas à l'école, **les aliments à base d'arachide (huile, fruits à coques, noix, noisettes, cacahuètes, etc...)**

De plus, les bonbons, sucettes et autres sucreries sont à proscrire.

**DOUDOUS:**

L'enfant est libre d'apporter son « doudou » ou « tétine » .

**OBJETS A RISQUES :**

Les billes et pièces de monnaie sont interdites à l'école ainsi que tout objet pointu ou jugé dangereux par la maîtresse.

Les barrettes doivent être de taille raisonnable. Nous interdisons les colliers à petites perles et petites bagues.

**GOUTER :**

Nous vous conseillons un goûter équilibré (fruits, jus de fruits, laitage).

Pour éviter tout étouffement, nous vous demandons de donner à votre enfant, un goûter facile à manger (gâteaux, compote, yaourts...) et d '**éviter les pommes entières (pour les plus petits).**

**POUSSETTES :**

Le rack à poussettes est à votre disposition ; vous pouvez laisser votre poussette **pliée**, dans la cour de l'école en prenant soin de vider les petits paniers (crème, jouets...).Cependant, pour éviter les échanges malencontreux, **il est fortement conseillé de marquer votre nom sur une étiquette, accrochée à la poussette.**

Veillez noter qu'il s'agit d'une tolérance et nous déclinons toute responsabilité, **en cas de vol ou détérioration.**

Veillez noter qu'il s'agit d'une tolérance et nous déclinons toute responsabilité, **en cas de vol ou détérioration.**

**VELOS ET TROTINETTES : sont interdits dans la cour de l'école.**

**HABILLEMENT :** une tenue correcte est exigée ainsi que des chaussures confortables.

Pas de vêtements troués, petits bijoux, vernis à ongles et petites barrettes à cheveux.

**ORGANISATION INTERNE :**

Une réunion de parents, par classe, dirigée par les Maîtresses et la Direction, se rapportant à l'organisation et au programme pédagogique de l'école, a lieu dès les premières semaines de l'année scolaire. Nous comptons sur votre présence.

De plus, l'enseignante de votre enfant et la Directrice sont à votre disposition pour s'entretenir avec vous, au sujet de votre enfant, à n'importe quel moment de l'année scolaire, il suffit de prendre rendez-vous.

**MATERIEL :**

Tous les habits, y compris chaussures et sacs à dos doivent être marqués au nom de l'enfant. Dans le cas contraire, nous prenons la liberté de marquer le prénom de l'enfant sur l'étiquette de l'habit. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte.

**TRAVAIL SCOLAIRE :**

Le travail scolaire de votre enfant vous sera remis à la veille de chaque période de vacances scolaires.

**Cet ensemble sera à nous ramener au retour de chaque période de vacances.**

Durant l'année scolaire, le cahier de chants et de poèmes vous seront remis le vendredi toutes les 3 semaines. Il sera à retourner le lundi suivant.

**CAHIER DE CORRESPONDANCE :**

Vous y trouverez les circulaires et notes concernant l'organisation et la vie à l'école. Vous pouvez également adresser à la maîtresse toute information ou question

Après lecture de nos messages, **merci de bien vouloir signer d'un paraphe.**

Toute l'équipe pédagogique et moi-même, restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Paris, le .....
Signatures des parents :